





### WEBINAIRE

CAMPAGNE DE SUBVENTION PROJETS Sportifs fédéraux : déposer un Dossier pour votre club

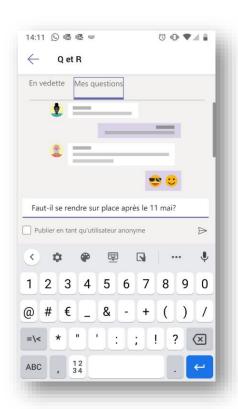
De 18h à 19h

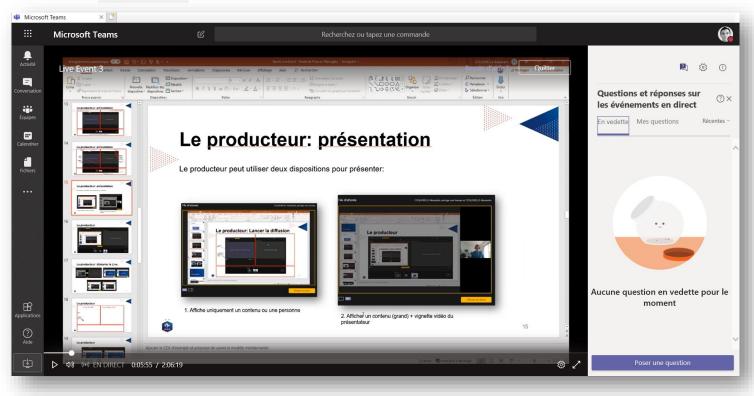
# Poser des questions pendant le webinaire

Quel que soit le support utilisé (ordinateur, tablette, téléphone), il est possible de poser des

questions en cliquant sur l'icone:











www.menti.com Code: 4683 4773



### **PROGRAMME**



01

Introduction

02

Cadre général et chiffres-clés de l'ANS

03

Campagne FFF 2023

04

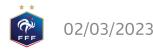
Comment déposer un dossier ?

05

Recensement des bilans des actions financées en 2022

06

Questions/Réponses









# 

### Introduction

Philippe LE YONDRE Trésorier Général Ligue du Football Amateur



02/03/2023

# Philippe LE YONDRE Trésorier Général Ligue du Football Amateur







# 

## Cadre général et chiffres clés de l'ANS

#### **Johann CAUËT**

Responsable du service développement fédéral et territorial **Agence Nationale du Sport** 



02/03/2023





Johann CAUËT

Responsable du service développement fédéral et territorial



462,9M€ [273M€ EN 2019]

#### Développement des pratiques 331,6M€

- 139,1M€ part territoriale
- 40,1M€ part nationale
- •152,4M€ part équipements

#### **Haute performance** 119,3M€

- 71,4M€ soutien aux projets de performance des FF
- •13,5M€ soutien aux athlètes
- 4,8M€ pour l'optimisation de la performance
- 19,2M€ pour les équipements
- •10,4M€ pour la déclinaison territoriale

+ 12M€ Fonctionnement du GIP



## PSF 2023

Note n°2023-DFT-01 du 30/01/23

- Généralisation en 2023 des PSF à l'ensemble des fédérations sportives, associations nationales dont le CNOSF.
- Gestion des paiements par l'Agence nationale du Sport via les outils (LCA OSIRIS) mis à disposition des fédérations
- Des crédits d'accompagnement

104

fédérations ou associations nationales et le CNOSF disposeront d'un Projet Sportif Fédéral

75M€

20K associations locales

NB : En 2022, 77 fédérations + CNOSF étaient en PSF et 27 fédérations étaient en stratégie de labellisation



## LES POINTS DE VIGILANCE 2023

L'articulation stratégies nationales / stratégies territoriales

La part réservée aux clubs

La sanctuarisation des crédits réservés aux territoires ultramarins

Le développement des politiques publiques du sport (féminisation de la pratique, parasport, sport santé,...)

L'accession au sport de haut niveau

La transparence de la décision

La promotion des actions financées







# 3

## Campagne FFF 2023

**Matthieu BENADON / Thomas DUBOIS** Direction du Football Amateur Fédération Française de Football



02/03/2023

### **Bilan ANS « Projets Sportifs Fédéraux » 2022**

#### Bilan général

0 1 168 clubs ont déposé un dossier\*







+5%

#### **Bilan des actions**

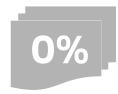
2 212 actions déposées



0 1 746 actions subventionnées



Montant moyen d'aide par action :1 564 €





### Contexte

- À la suite de la campagne 2022 comptabilisant près de **1 800** actions soutenues et représentant près de **2,8 M€ attribués aux** clubs F.F.F, la Fédération relance pour la 5ème année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au profit de ses clubs affiliés.
- L'enveloppe FFF PSF dédiée aux clubs est divisée en enveloppes régionales en prenant en compte le nombre de Districts, clubs et licencié(e)s du territoire.
- La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses **priorités de développement**, à savoir :
  - La diversification de ses pratiques
  - Le développement de la pratique féminine
  - Le développement du football loisir
  - La structuration de ses clubs
  - Le développement du Programme Educatif Fédéral
  - La dynamisation de l'arbitrage amateur







### Contexte



- Correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques, en particulier en direction de la pratique féminine et des personnes en situation de handicap
- Renforcement de la lutte contre les dérives (discriminations, homophobie, radicalisation...) et les violences dans le sport (harcèlement, violences physiques et sexuelles)
- Actions portées par des clubs issus de territoires prioritaires (QPV / ZRR)

## Conditions d'éligibilité et de financement





#### Porteurs de projet éligibles au dispositif

Clubs affiliés à la FFF,

(hors Corse, Polynésie-Française, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon (gérés par les instances déconcentrées de l'Etat)



#### Nombre d'actions déposées

Chaque club pourra solliciter une subvention pour 3 actions au maximum

#### Cas des clubs omnisports

La section « Football » d'un club omnisport peut déposer un dossier dans le cadre du dispositif PSF



#### Seuils et plafonds de financement

Aide minimum de 1 500 € par porteur de projet (1 000 € pour les clubs situés en ZRR ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR)

Le montant d'aide pour chaque action subventionnée ne peut pas dépasser 50% du budget prévisionnel de l'action



## Conditions d'éligibilité et de financement



Le projet devra s'inscrire impérativement dans un ou plusieurs objectif(s) opérationnel(s) de l'Agence Nationale du Sport

(promotion du sport santé, développement de la pratique, développement de l'éthique et de la citoyenneté), et dans les 6 axes du plan de développement fédéral « Performance 2024 » (cités en page 14)





Le dossier devra être déposé **au plus tard le 30 avril 2023** sur la plateforme <u>Le Compte Asso</u>



Pour être financée sur la campagne 2023, l'action doit impérativement avoir commencé avant le 31 décembre 2023





#### Actions éligibles à un financement

#### 1. PROMOTION DU SPORT SANTE

Développement d'une offre de Foot en marchant ou de Fit Foot

Développement d'actions de prévention









#### Actions éligibles à un financement

#### 2. DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Développement de l'arbitrage

Développement et structuration de la pratique féminine

Développement et structuration de la pratique futsal

Développement du football dans le milieu scolaire

Développement d'une offre de pratique Loisir

Développement et structuration de la pratique des jeunes







#### Actions éligibles à un financement

### 3. DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE

Engagement environnemental

Le football comme outil d'insertion

Développement de programmes d'accompagnement scolaire

Promotion et développement du Programme Educatif Fédéral

Renforcer le « vivre ensemble » : prévenir / réparer les mauvais comportements

Engagement bénévole et féminisation de l'encadrement







## DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE PRATIQUE LOISIR\*

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

Création d'une section Foot Loisir au sein du club via le processus partagé par la FFF/Ligue/District





- Nombre de licences Loisir dans le club
- Validation de la Section par les instances

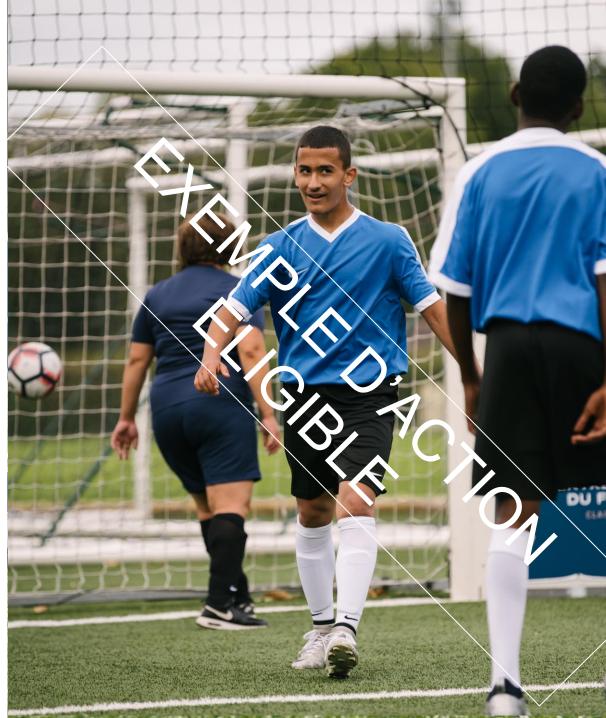
Participation à des événements organisés par le District liés à une pratique loisir (critériums, événements promotionnels...)





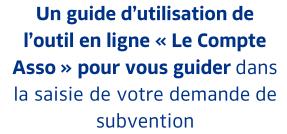
Nombre de licencié(e)s prenant part à l'offre de pratique





## Bonnes pratiques pour déposer un dossier







Renseigner/Mettre à jour les informations de l'association (pensez à vérifier que votre RIB est bien à jour sur la plateforme « Le Compte Asso » et au nom exact de l'association)



**Des informations à saisir <u>impérativement</u>** afin que votre dossier soit instruit par les instances fédérales :

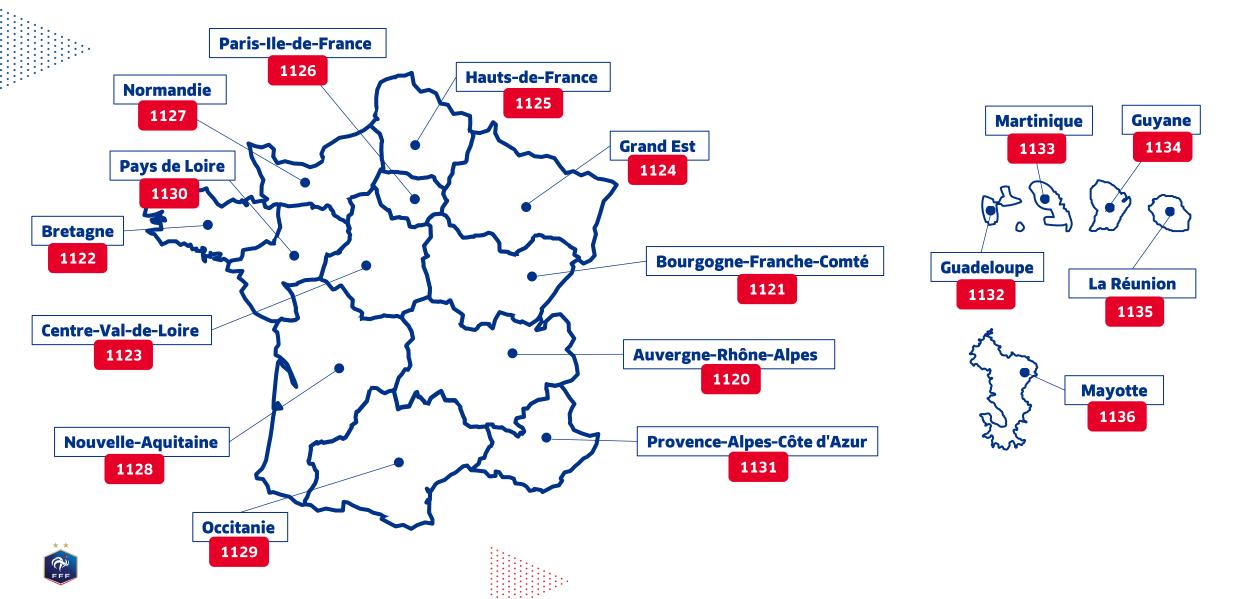
- Numéro d'affiliation
- Code de votre Territoire / Ligue régionale (voir slide 23)
- Dispositif fédéral de rattachement de l'action (menu déroulant)





#### Bonnes pratiques pour déposer un dossier

Codes de subvention à saisir





### Bonnes pratiques pour déposer un dossier





- Construction/rénovation d'infrastructures lourdes
- © Emploi/apprentissage
- Frais pédagogiques d'une formation d'éducateur(trice)s ou de dirigeant(e)s déjà pris en charge par le F.A.F.A.



Un unique dossier par porteur de projet avec 1, 2 ou 3 action(s)

Si vous souhaitez déposer plusieurs actions, il vous suffit de créer <u>un seul et unique dossier</u> sur le Compte Asso et les déposer dans celui-ci. Pour rappel, le nombre d'actions pouvant être subventionnée est limité à trois.



Le bilan de vos actions subventionnées en 2022 à envoyer parallèlement





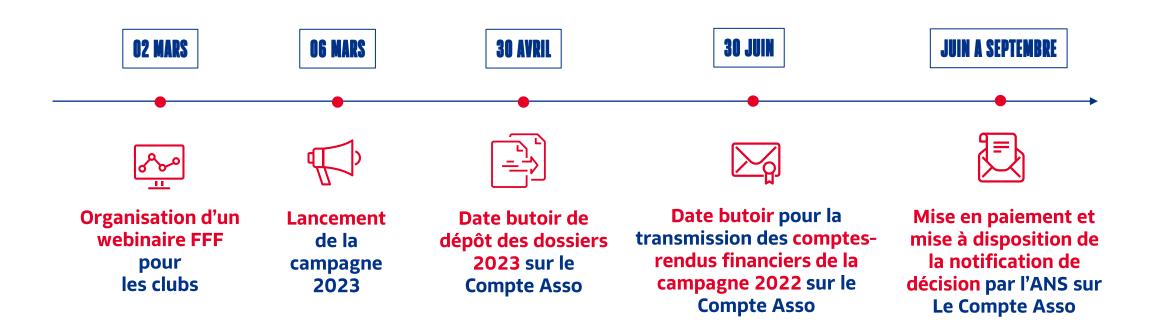


Qui contacter en cas de question?

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre District pour toute question.



#### **Calendrier 2023**











### MEBINAIRE

CAMPAGNE DE SUBVENTION PROJETS Sportifs fédéraux : déposer un Dossier pour votre club

De 18h à 19h

Participez maintenant en vous connectant avec votre téléphone sur <u>www.menti.com</u> (code : 4683 4773)





# 

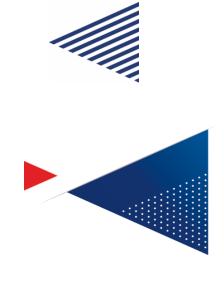
## Comment déposer un dossier?

#### Johann CAUËT

Responsable du service développement fédéral et territorial **Agence Nationale du Sport** 







# 05

## Recensement des bilans des actions financées en 2022

Cynthia TRUONG
Direction du Football Amateur
Fédération Française de Football



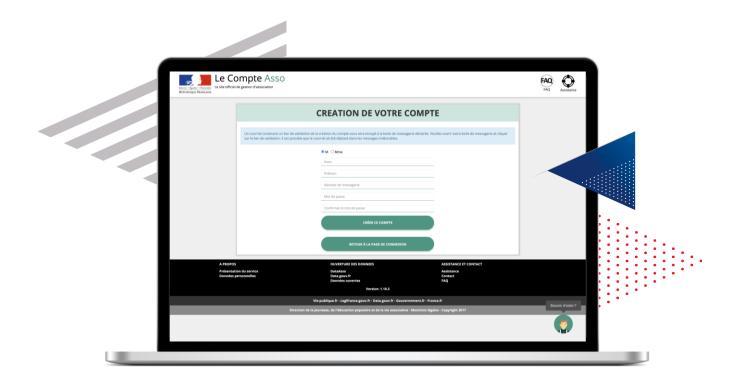


## Justifier ses actions de la campagne 2022



#### **RAPPEL**: un compte-rendu financier doit être rempli pour chaque action financée

#### Situation 1 : action totalement réalisée



Vous devez déposer directement le compte-rendu financier de façon dématérialisée sur « Le Compte Asso » avant le 30 juin 2023.



## Situation 2 : action ayant débuté avant le 31 décembre 2022, qui est en cours de réalisation et qui se terminera avant le 30 juin 2023

 Vous devez déposer directement le compte-rendu financier de façon dématérialisée sur « Le Compte Asso » avant le 30 juin 2023.

#### Situation 3 : action non réalisée en 2022

Vous devez l'indiquer dans le compte-rendu financier dématérialisé sur « Le Compte Asso »,
 en répondant « non » à la question
 « Ce projet a-t-il été réalisé? » avant le 30 juin 2023.



Une demande de reversement\* totale de l'aide vous sera alors adressée par l'Agence Nationale du Sport.









## Bien remplir le compte-rendu financier







Le compte-rendu financier de votre action est à compléter de manière dématérialisée sur Le Compte Asso. Voici les étapes à suivre pour le remplir de la bonne manière :

- 1. Se connecter sur Le Compte Asso
- 2. Se rendre sur « Saisir les comptes-rendus financiers »
- 3. Cliquer sur le logo :



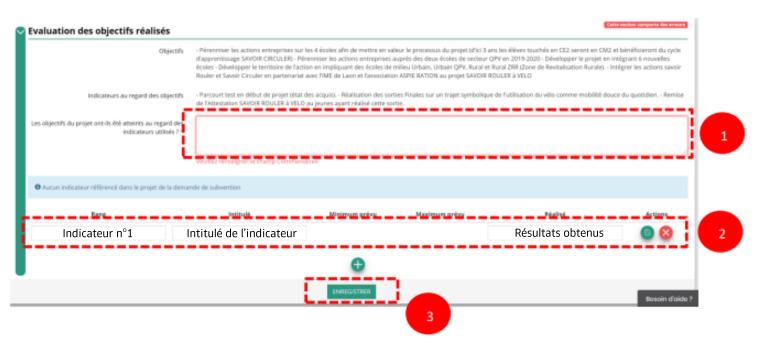
- 4. Indiquer si le projet a été réalisé ou pas. Si le projet n'a pas été réalisé, s'arrêter là.
- 5. Décrire la mise en œuvre de l'action réalisée
- 6. Renseigner les informations relatives au public bénéficiaire
- 7. Indiquer les dates et lieux de réalisation
- 8. Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés (*voir page suivante*)
- 9. Indiquer le montant réalisé dans le cadre de l'action ainsi que le budget réalisé
- 10. Remplir la partie « Annexe »
- 11. Renseigner la partie « Représentant légal et signature »
- 12. Transmettre le compte-rendu



### Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés

Pour remplir les indicateurs de performance sur Le Compte Asso, vous devez suivre les étapes mentionnées ci-dessous et ajouter les indicateurs d'évaluation liés à votre action disponibles aux pages précédentes.







- 2 Vous pouvez ajouter des indicateurs d'évaluation du projet en cliquant sur enseignez les valeurs.
- Sauvegardez les informations renseignées en cliquant sur le bouton « Enregistrer ».







## MEBINAIRE

CAMPAGNE DE SUBVENTION PROJETS Sportifs fédéraux : déposer un dossier pour votre club

De 18h à 19h

Participez maintenant en vous connectant avec votre téléphone sur <a href="https://www.menti.com">www.menti.com</a> (code : 4683 4773)







## WEBINAIRE

CAMPAGNE DE SUBVENTION PROJETS Sportifs fédéraux : déposer un dossier pour votre club

De 18h à 19h

Questions / Réponses

## Revoir le webinaire



Il suffit de cliquer sur le même lien que celui qui vous a permis d'assister au webinaire pour disposer de l'enregistrement



Le document support vous sera envoyé par e-mail

